

TRANSMIS LE 26 FEV 2026  
REÇU LE 26 FEV 2026  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 26 FEV 2026  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 26 FEV 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

2026/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique  
SG

**DECISION N°26-041**

**MARCHÉ N°25CIN76 – ACCES AU GENIE CIVIL D'ORANGE POUR LE DEPLOIEMENT DE BOUCLES ET LIAISONS OPTIQUES**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget communal,

**CONSIDERANT** la procédure sans publicité, ni mise en concurrence en vue de l'attribution d'un marché portant sur l'accès au génie civil d'Orange pour le déploiement de boucles et liaisons optiques,

**CONSIDERANT** le marché à conclure avec la Société ORANGE,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer le marché n°25CIN76 « Accès au génie civil d'Orange pour le déploiement de boucles et liaisons optiques » à la Société ORANGE (sise : 111 quai du Président Roosevelt 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX) pour un montant maximum de 39 000€ HT soit 46 800€ TTC.

**Article 2 :** Que le marché à bons de commande est conclu à compter du 26 août 2025 pour une durée d'un an, il sera ensuite reconduit annuellement par accord tacite pour une période totale, reconductions comprises, ne pouvant excéder 4 ans.

**Article 3 :** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette décision.

**Article 4 :** Le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 13 février 2026

CARACTERE EXECUTOIRE  
Franconville, le 26 FEV 2026

Par délégation du Maire  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Nicole Seno

Xavier Melki  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France

# Acte à classer

DECISION\_26\_041

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-02-26T11-35-48.00 ( MI267867317 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260213-DECISION\_26\_041-AI ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Décision n. 26.41 relative à la signature du marché  
n. 25CIN76 - Accès au génie civil d'Orange pour le  
déploiement de boucles et liaisons optiques



Date de l'acte : 13/02/2026  
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.7. ACCORDS-CADRES  
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 26.041 marché Orange 25CIN76.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 26/02/26 à 11:35

Date 26/02/26 à 11:35

Date 26/02/26 à 11:40

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie